

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

---oo00oo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le TREIZE AVRIL à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 09 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - M. RIFF Michel - Mme PIERA Martine - M. LATUTE Jean-Michel - Mme DELIAS Christine - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - Mme OMAHSAN Faëza - M. DESCLAUX Fabien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle - M. DÉMELIN Jean-Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan - Mme LARROZE Rachel - Mme NGUYEN Liliane

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès de M. BOSSELUT Rodolphe

M. DESCLAUX Fabien de M. PONSA Serge

ABSENTE :

Mme NOLIN Claire

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame OMAHSAN Faëza est nommée Secrétaire de séance.

/2021

Accusé de réception en préfecture
066-216601245-20210413-DEL-2021-056-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 13 avril 2021 Trame unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°56-2021
OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021 POUR LE LOTISSEMENT DES CADELLS (BUDGET 216) (BUDGET HT)		

Monsieur Jean-Michel LATUTE présente le projet de budget annexe 2021 du Lotissement des CADELLS,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel LATUTE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte, le projet de budget annexe 2021 du Lotissement des CADELLS qui se présente ainsi qu'il suit :

LOTISSEMENT DES CADELLS	DEPENSES €	RECETTES €
FONCTIONNEMENT	20 000,00	20 000,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT 2021	20 000,00	20 000,00
INVESTISSEMENT		33 694,75
EXCEDENT OU DEFICIT 2020	33 694,75	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2021	33 694,75	33 694,75
TOTAL GENERAL	53.694,75	53.694,75

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

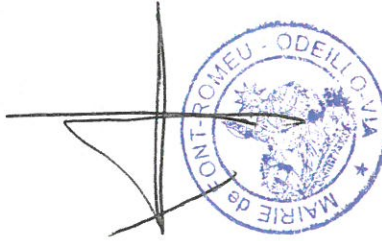
VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2021



Présenté par Le Maire
 A Font-Romeu-Odeillo-Via, le 13/04/2021
 Le Maire.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Font-Romeu-Odeillo-Via, le 13/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARTIGUES INES	
BOSELUT RODOLPHE	Proc à Mme ARTIGUES
DELIAS CHRISTINE	Signature
DEMELIN JEAN-LOUIS	Signature
DESCLAUX FABIEN	Signature
DOVAL LOIC	Signature
GARRABET-POUGET JEANNINE	Signature
LARROZE RACHEL	Signature
LATUTE JEAN-MICHEL	Signature
LE TOAN BARES PHONGLAN	Signature
LEBECQ MICHELLE	Signature
NGUYEN LILIANE	Signature
NOLIN CLAIRE	Signature
OMAHSAN FAEZA	Signature
PEREZ JULIEN	Signature
PIERA MARTINE	Signature
PONSA SERGE	Proc M. Desclaux
RIFF MICHEL	Signature

Certifié exécutoire par Le Maire Adjoint (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Font-Romeu-Odeillo-Via, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.